

CALENDRIER DES PROCHAINES OPERATIONS

OBJET	TEXTE AU B.O.	DATES DE PROCEDURE
<p>Tableau d'avancement au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs des écoles – Campagne 2023.</p> <p><u>Personnels concernés</u> : professeurs des écoles hors classe promouvables.</p>	<p>Décret n° 90.680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles.</p> <p>Bulletin officiel spécial n° 9 du 5 novembre 2020 relatif aux lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.</p>	<p>du 19 juin 2023 au 26 juin 2023 - Consultation de l'appréciation littérale portée sur le dossier des agents promouvables au tableau d'avancement.</p> <p>Pour mémoire le passage à la classe exceptionnelle est une proposition d'accès à un grade, les appréciations formulées dans ce cadre ne sont pas susceptibles de recours.</p>